

Nombre de délégués en exercice : 22
 Nombre de délégués titulaires présents : 15
 Nombre de délégués suppléants présents : 7
 Nombre de délégués représentés : 1
 Nombre de votants : 20

Délégués titulaires ou suppléants présents :

Madame	Hélène	LARREZET	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	Jean-Marc	BILLAC	Communauté de communes de Mimizan
Madame	Marie-Hélène	BOUSQUET	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	Vincent	CASTAGNEDE	Communauté de communes des Grands Lacs
Madame	Marie-Josée	CAUSSEQUE	Cote Landes Nature
Monsieur	Daniel	CORBEAUX	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Patrick	DORVILLE	Communauté de communes des Grands Lacs
Madame	Françoise	DOUSTE	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	Gilles	DUCOUT	Cote Landes Nature
Monsieur	Jean	GOURDON	Communauté de communes de Mimizan
Madame	Raphaëlle	MIREMONT	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	Gérard	NAPIAS	Cote Landes Nature
Monsieur	Guy	PONS	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Jean-Richard	SAINT-JOURS	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Yves	SAINT-MARTIN	Cote Landes Nature
Monsieur	Robert	CAMGUILHEM	Cote Landes Nature
Monsieur	Alain	COUSQUER	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Alain	RINGEVAL	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Didier	TROUVE	Communauté de communes de Mimizan

Pouvoir de Marie Françoise NADAU pour Monsieur Gérard NAPIAS

Membres suppléants non votants

Monsieur	Joseph	DESBIEYS	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Alain	GUILLEMIN	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Pierre	LAPEYRE	Cote Landes Nature

Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu de séance du 7 avril 2015
 - Renouvellement de la ligne de trésorerie.
 - BD Interactive
 - Des formations Tourisme
2. Présentation de l'Avancement OCM, aides directes aux entreprises.
3. CTU, contrat territorial unique, préparation délibération
4. Points sur le calendrier PETR
5. Présentation calendrier de travail LEADER + délibération
6. NOMAD', bilan et point sur le financement

1. Approbation du compte rendu de séance du 7 avril 2015

<http://www.payscotedargent.com/pays/comptesrendus/>

2. Points Divers

- Renouvellement de la ligne de trésorerie

La convention que le Pays a passée avec le Crédit Agricole d'Aquitaine pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie arrive à son terme le 25 novembre 2015.

Il sera question de renouveler la ligne de trésorerie pour faire face aux dépenses de l'année 2016. Les différentes banques Crédit Agricole d'Aquitaine du Crédit Mutuel Midi Atlantique et de la Caisse d'Epargne Aquitaine, Poitou Charente ont fait des propositions

Banque	Taux référence	Commission	Taux	MARGE	Tx global	Com de non utilisation
Crédit Agricole	EURIBOR 12 M	140	0.140	0.8	0.940	0
Crédit Mutuel	EURIBOR 3 M	150	-0.037*	0.9	0.9	0.1
Caisse d'Epargne	Taux fixe	250		1.64	1.64	0.5
75 000 €	EONIA -0.134% + 1.50	250	1.366 (6/10/2015)		1.366	0.5

Après étude des propositions, les offres du crédit agricole et mutuel se distinguent.

Avantage du crédit agricole : taux faible 0.14, pas de commission de non utilisation, une commission de 10€ inférieur, la ligne de trésorerie est actuellement chez eux.

Avantages du crédit mutuel : taux de 0, taux global de 0.9 mais une commission de non utilisation de 0.1

CHOIX DE L'OFFRE : Crédit Agricole

Le Comité Syndical décide à l'unanimité :

Article 1. Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie le Pays Landes Nature Côte d'Argent décide de contracter auprès du Crédit Agricole d'Aquitaine, une ouverture d'un crédit de trésorerie d'un montant maximum de 140 000 euros dans les conditions suivantes :

Montant : 140 000 €, Durée : 12 mois, Index de tirage : EURIBOR 12 M, Taux : 0.14 %, Marge : 0,8 %, Commission d'engagement : 140 euros, Commission de non utilisation : 0

Article 2. Le Pays Landes Nature Côte d'Argent autorise la présidente Madame Hélène LARREZET à signer le contrat d'ouverture de crédit avec la Caisse Régionale du Crédit agricole d'Aquitaine.

Article 3. Le Pays Landes Nature Côte d'Argent autorise la présidente Madame Hélène LARREZET à procéder sans autre délibération aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues par le contrat d'ouverture de crédit.

- BD Interactive www.tourisme-payscotedargent.com/bd

- Récapitulatif des ventes
 - Sud-Ouest : 800 ouvrages
 - Réseau Pays : 730 BD, Soit un montant de 8 700€
- Partenariat avec l'Inspection Académique
 - 40 ouvrages remis le 9/10/2015, Lors de la fête de la science

Les BD sont en vente dans les offices de tourisme du territoire : idée pour les cadeaux de Noël.

- **Des formations sur le numérique** ont eu lieu ou sont en cours.
- Savoir répondre aux avis clients, 23 septembre à Parentis, 7 inscrits
- Evaluer sa stratégie numérique, 13 et 14 octobre à Mimizan, 12 inscrits
- Gérer sa relation client, 9 -10 nov à Mimizan - 10-11 déc à Parentis, 8 inscrits pour le moment
- Formations CCI (retouche photo 17 nov + formation Anglais)

➔ Dernière année d'animation pour le Pays.

Les OT, la CCI et la MOPA planchent sur une nouvelle formule pour professionnaliser les acteurs du tourisme

3. Présentation de l'Avancement OCM, aides directes aux entreprises.

Le 1^{er} Comité de pilotage le 1^{er} juillet 2015 a validé le règlement d'attribution des aides.

Rappel composition du Comité de pilotage :

TITRE	NOM PRENOM	Structure
Madame	Hélène LARREZET	Pays LNCA
Madame	Françoise DOUSTE	CdC des Grands Lacs
Madame	Marie-Françoise NADAU	CdC des Grands Lacs
Monsieur	Jean-Marc BILLAC	CdC de Mimizan
Monsieur	Gilles FERDANI	CdC de Mimizan
Monsieur	Yves SAINT-MARTIN	CdC Côte Landes Nature
Monsieur	Christian VIGNES	CdC Côte Landes Nature
	LES FINANCEURS	Conseil Régional d'Aquitaine
		Conseil Départemental des Landes
		ETAT - DIRECCTE

Le prochain comité de pilotage qui validera les aides directes aux entreprises a lieu le 13 octobre.

Voici les entreprises qui nous ont contactés :

N° DOSSIER	ENTREPRISE	NOM PRENOM	COMMUNE	Entreprise éligible	date Comité Pilotage
1	Duo Beauté	STIERS Caroline	PARENTIS EN BORN	oui	13/10/2015
2	Chez Jean-Paul	PERIGAUD Jean-Paul	PARENTIS EN BORN	oui	13/10/2015
5	Menuiserie CUGNET	CUGNET Sébastien	MIMIZAN	oui	13/10/2015
11	Françoise Coiffure	SOURGENS Françoise	SAINT JULIEN EN BORN	oui	13/10/2015
14	Tabac Presse	HOOFD Ludovic	CASTETS	oui	13/10/2015
16	Bar épicerie	DUJOL Catherine	TALLER	oui	13/10/2015
17	SOVIMAR	DOLLE Cécile	LEON	oui	13/10/2015
20	Charpentes LESCLAUX	LESCLAUX Jérôme	CASTETS	oui	13/10/2015
4	JMD Metallurgie	DUBOURG Catherine	PARENTIS EN BORN	oui	décembre
8	Laverie de Léon	SMAGUINE Gwénaëlle	LEON	oui	décembre
9	CCTA du Born	DARROSE Christian	MIMIZAN	oui	décembre
12	Menuiserie MASSE	MASSE Bernard	SAINT JULIEN EN BORN	oui	décembre
18	Le fournil de Losa	Mme LOZE, M. FOGRET	SANGUINET	oui	décembre
3	Boutik d'Isa	MERKLING Isabelle	PARENTIS EN BORN	en cours	
7	"Terre Poudrée"	DELOFFRE Brigitte	SAINT MICHEL ESCALUS	pas pour le moment	
13	Garage RENAUD	SARDINHA Ricardo	SANGUINET	attente achat terrain	
19	Bijouterie DUMARTIN	DUMARTIN	MIMIZAN	attente d'info suppl.	
23	Citroen Côte d'Argent	MIGUEL Cédric	MIMIZAN	attente réflexion	
25	Gmatériaux	GALVAO Mathieu	SANGUINET	attente achat terrain	
6	GARBAY	GARBAY Christophe	PONTENX	non	
10	CCTA du Marensin	DARROSE Christian	MIMIZAN	non	
15	SEEF	PATARIN	AUREILHAN	non	
21	AutoEcole	GODEAU Myriam	PARENTIS EN BORN	NON	
22	Pizzeria MOTU	PELLERIN Sébastien	MIMIZAN	NON	

Liste au 9/10/2015

4. Contrat Territorial Unique

Dans le cadre de sa politique territoriale, la Région Aquitaine va signer prochainement les contrats avec les Pays et Pôles d'Equilibre. Ce contrat permet de concentrer les politiques et les champs d'intervention de la Région. Les objectifs sont les suivants :

- bâtir un projet de développement de l'économie, de l'emploi et des services
- soutenir d'une manière spécifique les territoires les plus fragiles (/CdC Mimizan)
- renforcer et améliorer les politiques régionales en matière de lutte contre le chômage, d'économie et d'emploi, pour favoriser notamment l'entrée dans la vie active des jeunes aquitains issus des territoires fragiles.

Un travail technique a été réalisé entre mai et juillet 2015 afin de lier notre Contrat Territorial au Règlement d'Intervention de la Région Aquitaine (règlement disponible sur www.payscotedargent.com/espace-documents/contrat-territorial mot de passe PETR).

Le bureau réunit le 25 juin 2015 a validé les principes de ce contrat.

La version finale a été envoyée à la Région le 15 juillet 2015, et passera devant la commission permanente de la Région le 19 octobre.

Axes du Contrat Territorial Unique du Pays Landes Nature Côte d'Argent :

Axe stratégique 1. Aménager un territoire durable, acteur de la transition écologique et énergétique
1. • Accompagner le développement d'activités durables et innovantes à partir des ressources du territoire
Accompagner les collectivités à devenir autonomes en matière d'énergie
Accompagner une agriculture raisonnée et de proximité
Aider les jeunes agriculteurs pour le développement d'exploitation performante et durable
Susciter l'émergence de circuits courts (étude préalable, ingénierie)
Réaliser une étude sur la gestion de la ressource 'eau'
2. • Garantir une offre de logements et bâtiments publics de qualité, économe et accessible à tous
Améliorer la performance énergétique et thermique des logements et bâtiments publics
Créer des réseaux de chaleur
Développer des opération domiciles regroupés
Appel à projet ville de Mimizan études et travaux pour la requalification centre-bourg
3. • Mutualiser les expériences et l'ingénierie à l'échelle du Pays
Mutualiser un réseau d'experts "analyse de flux, énergéticien"...
Mettre en réseau les acteurs autour du capital innovation
Mutualiser et permettre de rassembler les certificats d'économie d'énergie des structures publiques et privées
Axe stratégique 2. Créer les conditions d'une meilleure cohésion sociale au sein du Pays
1. • Développer et adapter des formations et qualifications pour les publics les plus éloignés de l'emploi au regard des besoins actuels et futurs des entreprises du territoire
Recenser les formations existantes et mieux communiquer auprès des publics et des entreprises. = faire du Pays LNCA un observatoire économique
Favoriser l'émergence de stratégie Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences
Développer des chantiers formations en adéquation avec les secteurs recruteurs
2. • Agir auprès des jeunes pour les rendre acteurs du territoire et faciliter la découverte et la connaissance des métiers
Accompagner les jeunes dans la connaissance du territoire et de ses atouts (information, supports innovants)
Eveiller les jeunes à l'entrepreneuriat
Aider les jeunes à avoir un premier emploi sur le territoire

3. • Faciliter le développement de l'économie sociale et solidaire
Encourager et développer l'initiative des créateurs d'activités relevant de l'ESS
Soutenir les initiatives territoriales en faveur de la détection d'acteurs, de projets, de synergies : aide au démarrage, détection projet...
Axe stratégique 3. Renforcer l'attractivité territoriale par l'économie et les services
1. • Faire du Pays LNCA un territoire avec une économie forte
Structurer la promotion et l'accompagnement économique à l'échelle du Pays
Connaitre les besoins en structure d'accueil des entreprises (tiers lieux pépinières, ZA)
Poursuivre les politiques de soutien à la création et transmission
Accompagner l'innovation des TPE
Poursuivre la stratégie en faveur du commerce et de l'artisanat (tranche 2 OCM)
Professionaliser les entreprises touristiques
Aider l'hôtellerie indépendante et de plein air à se moderniser
Inscrire le patrimoine local comme vecteur du développement touristique
2. • Renforcer l'offre de proximité des services
Accompagner les projets de santé locaux concertés
Encourager l'innovation locale en matière de santé publique
Aménager une maison de santé dans les territoires fragiles
Créer ou améliorer les services de proximité
Renforcer les équipements notamment sur le champ culturel et sportif

Pour le moment, quatre actions ont été repérées et inscrites au Contrat Territorial Unique pour 2016 et seront présentées lors de la Commission Permanente de la Région le 19 octobre :

- dans les objectifs 1.1 et 1.2, la Plateforme locale de la rénovation énergétique portée par la CdC Mimizan
- dans l'objectif 2.1, l'étude pour le repositionnement du centre Athéna par la CdC Mimizan
- dans l'objectif 3.2, la Maison de santé portée par la CdC Mimizan
- dans l'objectif 3.2, la rénovation et création d'un équipement sportif pour lycéens et collégiens portée par la ville de Parentis en Born.

Les projets des collectivités alimenteront ce Contrat Territorial Unique au fur et à mesure. Ils devront répondre à la stratégie et faire l'objet d'une présentation à la Région Aquitaine.

→ Le Comité Syndical acte à l'unanimité les axes de développement du Contrat Territorial Unique du Pays Landes Nature Côte d'Argent et les projets qui intègrent le CTU pour 2016.

5. Le Projet de territoire du PETR 'Pays Landes Nature Côte d'Argent'

- 17 novembre 2014, arrêté préfectoral / périmètre du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural PETR.
- en février 2015, le conseil syndical validait les statuts du PETR « Pays Landes Nature Cote d'Argent »
- le 23 juillet 2015, le préfet arrêté les statuts du PETR

La loi et les nouveaux statuts indiquent que le projet de territoire et la convention territoriale (feuille de route du PETR) doivent être soumis :

- pour avis au Conseil de développement (chambre composée des acteurs économiques)
- pour avis à la Conférence des Maires

- au Conseil Syndical du PETR (délibération)
- aux conseils communautaires dans les 3 mois.

La loi indique de faire valider le projet de territoire un an après la mise en place du PETR soit le 17 novembre 2015. Cependant, le conseil de développement se mettant en place en parallèle du programme LEADER, nous vous proposons de caler le calendrier pour une validation avant le 23 juillet 2016 (1 an après l'arrêté préfectoral des statuts).

Proposition du calendrier de travail :

- automne 2015 / hiver 2016 : animation du conseil de développement
- mars 2016 : travail sur le contenu du projet de territoire
- mai : avis du conseil de développement
- juin : avis de la conférence des maires et validation par le conseil syndical

→ **Comité Syndical valide le calendrier de travail.**

6. Présentation calendrier de travail LEADER + délibération

Présentation de LEADER par la nouvelle chargée de mission, Emeline LAMBERET.

LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale) = permet l'impulsion de projets de développement local et innovants sur les territoires ruraux.

LEADER = repose sur 7 principes : définition d'une stratégie locale de développement, mise en réseau, coopération, Innovation, approche globale multisectorielle, approche ascendante

Gouvernance local public-privé avec le Comité de programmation composé de 22 membres titulaires 13 privés et 9 publics + 22 suppléants 13 privés et 9 publics.

La stratégie locale du PLNCA s'oriente autour de 3 objectifs :

- ✓ **adapter les services à la population** : accès à l'offre sanitaire et médico-social, la mobilité
- ✓ **redynamiser les bourgs, les centres bourgs et tendre vers un urbanisme durable** : actions liées à l'émergence des SCoT, à la définition des PLU(i), développement des énergies renouvelables
- ✓ **valoriser les ressources locales** : développement des circuits de proximité alimentaires, développement de nouvelles activités liées à la valorisation des déchets, valorisation du patrimoine

Calendrier prévisionnel :

- ✓ Octobre - Novembre : rencontre avec les acteurs publics et privés
- ✓ **17 novembre** : réunion préfiguration du Comité de programmation
- ✓ 1ère quinzaine de décembre : Comité de programmation opérationnel
- ✓ Fin janvier 2016 : signature de la convention avec l'Autorité de Gestion
- ✓ Février 2016 : programme LEADER opérationnel

Le comité syndical décide à l'unanimité :

- d'acter le portage du LEADER 2015-2020 par le PETR Pays Landes Nature Côte d'Argent
- d'acter le nom du Groupe d'Action Local « GAL du Pays Landes Nature Côte d'Argent ».

Régularisation du dossier de demande de subvention 2014

Le Comité Syndical réuni le 27 janvier 2014 indique :

Compte tenu de l'évolution de la politique contractuelle régionale (voir point 4), la mise en œuvre du programme Leader sur la période 2014-2020 constitue une opportunité pour le Pays LNCA. Un appel à manifestation d'intérêt doit être publié par le Conseil Régional dans le courant du premier trimestre 2014. Une aide à la candidature y serait prévue.

Le Comité syndical autorise M. le Président à engager toute démarche de pré-candidature.

Le Comité Syndical réuni le 13 mai 2014 indique :

La candidature au programme Leader a déjà fait l'objet d'une présentation lors du comité syndical du 27 janvier dernier. Sur cette base, un dossier de réponse à l'appel à manifestation d'intérêt ciblant le thème de « l'attractivité territorial » a été préparé et doit être remis fin mai. La deuxième phase de candidature, d'ici à fin octobre, doit permettre au comité syndical d'en préciser les contours.

L'appel à manifestation d'intérêt, déposé le 27 mai 2014, intégrait un budget prévisionnel pour la réalisation de la candidature LEADER.

Le Comité Syndical ne s'étant pas prononcé sur le plan de financement et sur la demande de subvention, il est convenu de prendre une délibération afin régulariser le dossier.

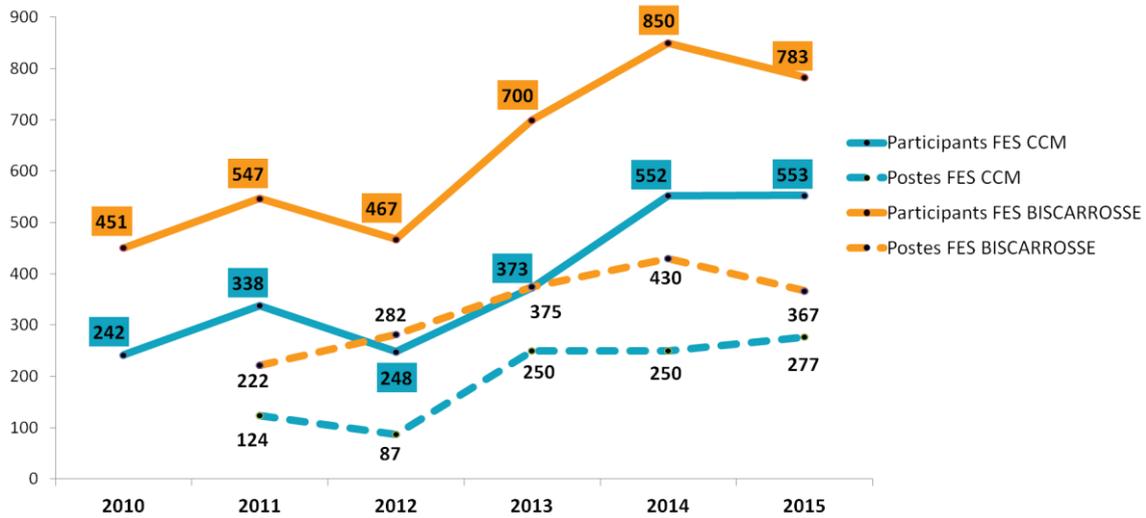
Dépenses 2014 liées à l'opération = 29 550€	Recettes 2014 liées à l'opération = 29 550€
Gilles TESTUD, 28,5jours soit 6 750€	FEADER 2014, 12 529.20
Sophie TOURNIS, 114jours soit 20 000€	Autofinancement : 17 020.80
Maylis FABRE, 23 jours soit 2 800€	

Le Comité Syndical approuve le plan de financement 2014 ci-dessus et autorise la présidente à solliciter la subvention au titre du FEADER.

7. NOMAD' : plateforme de services pour l'emploi saisonnier

7.1. Bilan des actions menées par NOMAD de 2010 à 2015

- Forums de l'emploi saisonnier :



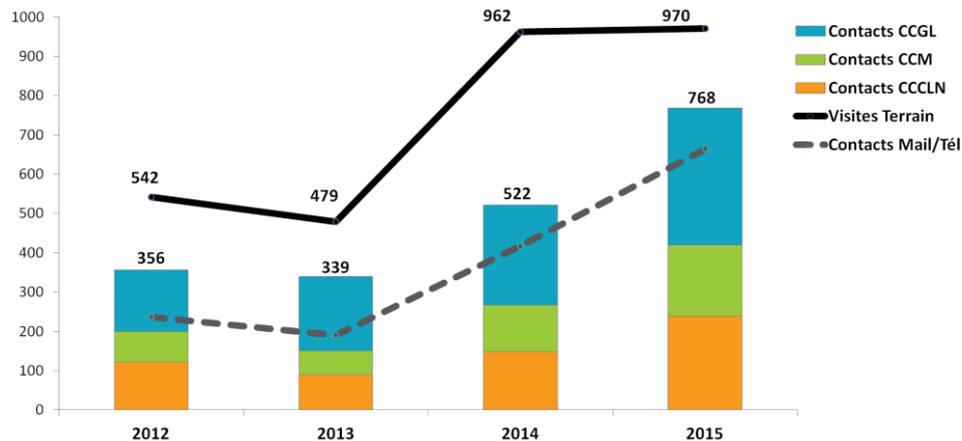
- **Accompagnement vers l'emploi**

Portes ouvertes de l'agroalimentaire, de l'agriculture

Préparation et accompagnement des candidats pour une saison d'hiver à la montagne,

Mais aussi partenariat avec les job-dating de l'agriculture (ADEFA), forum de St Julien en Born, ...

- **Permanences d'accueil et de conseils en saison estivale : Mimizan, Léon, Biscarrosse plage**



- **Autres actions menées par NOMAD'**



- **Quels hébergements sur notre territoire ?**

D'après l'enquête réalisée cet été, 31% des 318 entreprises interrogées proposaient au moins une solution d'hébergement pour leurs saisonniers.

Des solutions existent mais de façon diffuse :

- campings municipaux (St Julien en Born, Mimizan)
- aire de camping car (Biscarrosse plage)
- aires naturelles
- chambres chez l'habitant / meublés (une vingtaine)
- internat du lycée (fermé pour la saison 2015)

Début juillet, l'équipe du Pays a visité le camping des saisonniers de Vieux-Boucau (28 emplacements pour tente & 9 mobil homes. Investissement initial 130 000€. Loyer 300€/mois/pers ; Contrat tripartite entre Employeur – Saisonnier – Mairie).

Ce déplacement faisait suite à l'intervention de Monsieur FROUSTEY, Maire de Vieux Boucau, venu présenter ce projet municipal lors du Comité de Pilotage NOMAD' 2013.

La DIRECCTE des Landes (inspection du travail) souhaite que le territoire se saisisse de cette problématique, et réalise une étude autour du concept de « village des saisonniers ». Pour cela, la Région et la DIRECCTE se sont accordées pour apporter un financement à hauteur de 45%, ce qui laisserait 10% à la charge du Pays pour cette étude, qui sera provisionnée pour 2016.

Le Comité Syndical donne son accord pour continuer le travail engagé avec la DIRECCTE et la Région Aquitaine. La Convention pourra être signée. Le Comité Syndical donne également son accord pour faire la demande au Conseil Régional.

Un groupe de travail composé des élus suivants est alors constitué afin d'écrire le cahier des charges (objectifs, besoins de cette étude) :

- Mme Douste
- Mme Miremont
- M. Lapeyre
- M. Pons

7.2. Point sur le financement

NOMAD', plateforme de services pour l'emploi saisonnier, devait être financée en 2015 par le FSE ou par l'axe 6.1.1 du Contrat Plan Etat Région (CPER). N'ayant pas de nouvelles pour ces financements. Le Pays a fait un courrier à la Région Aquitaine, à M. Renaud Lagrave, afin de lui exposer le problème financier. Nous lui avons demandé d'envisager la possibilité d'une aide exceptionnelle de la Région Aquitaine dans le cadre de son Plan Régional des Saisonniers.

La direction du Tourisme a accepté cette aide exceptionnelle pour l'année 2015. Validation en Commission permanente en novembre 2015 d'une aide de 30 000€.

Néanmoins, cela pose la question pour les années à venir de la pérennité du financement et des actions menées par NOMAD' mais également par le Pays.

Retour sur les co-financeurs :

- Le FSE : Fond Social Européen, le nouveau programme opérationnel 2014-2020 change de fonctionnement. Ce ne sont plus les actions qui sont éligibles, ce sont les publics. Il faut

justifier d'une rentrée (un demandeur d'emploi avec son numéro) et une sortie (contrat de travail, formation). Les entrées et sorties devant être prouvées par des pièces justificatives. Cependant, les publics suivis par NOMAD' sont : soit étudiant, soit déjà en contrat dans les stations d'hiver et ne sont donc pas considérés comme public rentrant ; soit ne fournissent pas le contrat de travail, on ne peut donc pas les compter comme sortant.

Nous avons accompagné près de 400 saisonniers cette saison 2015, mais ces publics ne sont pas considérés comme publics éligibles par le FSE.

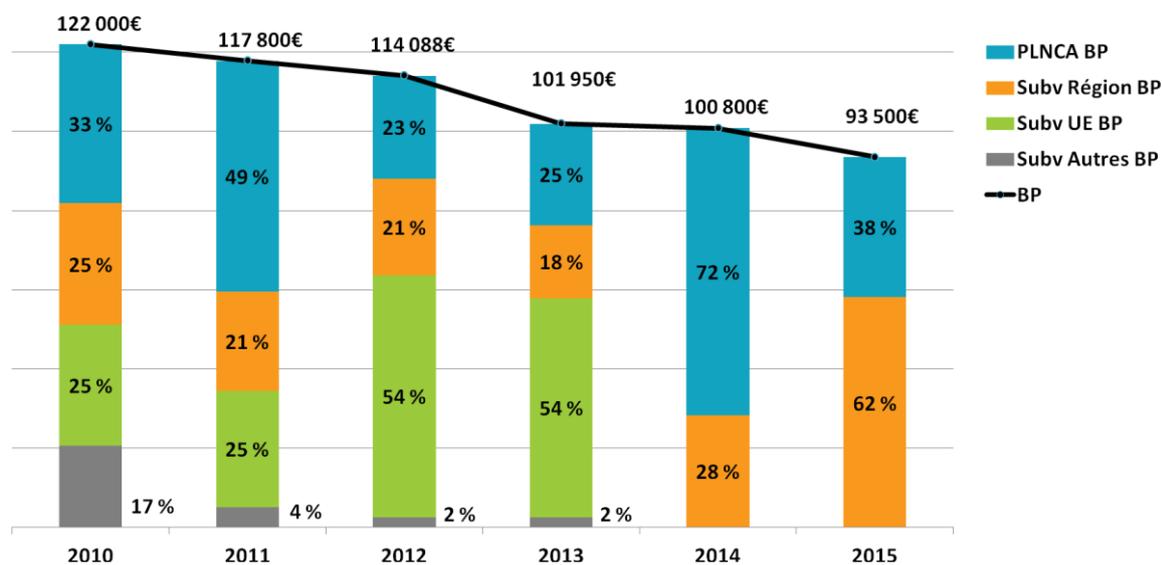
- Le CPER Contrat Plan Etat Région : voici la réponse du SGAR, Etat

« Suite à votre demande concernant le financement de votre structure en 2015 dans le cadre du CPER, j'ai le regret de vous informer que les interventions prévues au titre de la mesure 6.1.1 du volet territorial sont actuellement ciblées sur la création de nouveaux lieux d'accueil, d'information et d'accompagnement. Les dépenses de fonctionnement en sont exclues. »

La Région n'avait pas prévu ce discours de l'Etat, va donc retourner voir les services. Cela pose néanmoins la question pour NOMAD' et son financement.

La Présidente préfère anticiper et prévenir les élus concernant les financements pour les années à venir, connaissant le calendrier avec les élections régionales qui ne faciliteront pas l'avancé des discussions avec les services de l'Etat.

RESTROSPECTIVE BUDGET NOMAD'



Monsieur Napias propose d'inscrire les crédits du CPER et de continuer à interroger les différents services régionaux. Puis, de voir, dans un second temps, quel serait l'impact sur le budget prévisionnel 2016. Sachant que celui-ci sera voté en mars prochain.

Il propose également que le bilan NOMAD' soit présenté devant les conseils communautaires afin que l'ensemble des élus prennent conscience des projets menés par la plateforme de l'emploi saisonnier.

L'équipe de Pays se tient à la disposition des communautés de communes afin d'organiser ces rencontres.

Prochain rdv : Comité Syndical, JANVIER 2016

Retrouvez tous les documents du Pays LNCA sur :

www.payscotedargent.com/espace-documents

Mot de passe : PETR

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.

La Présidente,

Madame Hélène LARREZET

A circular stamp with the text "PAYS LANDES NATURE CÔTE D'ARGENT" is overlaid with a handwritten signature in black ink. The signature consists of several fluid, connected strokes.